

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

INGénio E6 AB , INGénio E9 AB
Extincteur à mousse classe AB

(Cette FDS couvre le mélange ECO X-Boost **UFI: 96GE-90CM-K003-XJGR** en cartouche, le CO₂ utilisé comme gaz propulseur dans la cartouche et l'eau à l'intérieur de l'extincteur.)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes: Extincteur pour feux de classes A et B
Utilisations déconseillées: Non déterminées

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant: KGS Manufacturing Poland Sp. z o.o.
Adresse: Kolejowa 24, 39-100 Ropczyce, Poland
Téléphone: +48 17 221 02 02
Fax: +48 17 221 02 48
Adresse e-mail de la personne compétente
Responsable de la FDS: msds-rop@kgsolutions.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence de l'Union européenne:
112 – en cas d'empoisonnement – demander le centre antipoison (24 heures sur 24, 7 jours sur 7).

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

La classification de ce produit a été réalisée conformément au Règlement n° 1272/2008 (CLP)

Press. Gas, Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur, H280

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves, catégorie 1, H318

Skin Irrit. 2: Irritation cutanée, catégorie 2, H315

Informations complémentaires:

Pour le texte intégral des mentions de danger et des phrases EUH : voir SECTION 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)¹

¹ Un extincteur est un article ; l'étiquetage conformément au règlement CLP n'est pas requis.

Pictogrammes de danger:



Mention d'avertissement:

Danger

Mentions de danger:

H280 : Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H318 : Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence:

P264: Se laver soigneusement après manipulation.

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/chaussures de protection.

P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P332+P313: En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P403 : Stocker dans un endroit bien ventilé.

Substances qui contribuent à la classification

1-propanaminium, le 3-amino-N- (carboxyméthyl) -N, N-diméthyl-, dérivés N-acyle de coco., Des hydroxydes, des sels internes; Sulfate de sodium et de décyle; Acide sulfurique, esters monoalkyliques en C12-14 (nombres pairs), compds. avec de la triéthanolamine; Sulfate de sodium et d'octyle

Informations complémentaires:

Le mélange d'eau et d'ECO X-Boost (2 % d'ECO X-Boost) n'est pas classé comme dangereux pour la santé humaine et la vie ni pour l'environnement

Informations supplémentaires sur les dangers (UE):

EUH208 : Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one ; 1,2-benzisothiazolin-3-one (2634-33-5). Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Le produit ne répond pas aux critères des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) / des substances très persistantes et très bioaccumulables (vPvB) Le produit ne répond pas aux critères relatifs aux propriétés de perturbation endocrinienne.

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

CO₂

Identification	Nom chimique /classification	Concentration
CAS: 124-38-9 EC: 204-696-9 REACH: Inscrit à l'annexe IV du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) – exempté d'enregistrement	Dioxyde de carbone	100 %
	Gaz sous pression (liq.), H280	

3.2 Mélanges

Identificateur de produit: Extincteur à mousse classe AB
Numéro de version: 1.0
Date d'émission: 30-04-2026
Date de révision: -

SDS/079156.0000/079001/1.0/FR

ECO X-Boost

Identification	Nom chimique /classification		Concentration
CAS: 112-34-5 EC: 203-961-6 Index: 603-096-00-8 REACH: 01-2119475104-44-XXXX	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol		5 ≤ 20 %
	Règlement 1272/2008	Eye Irrit. 2: H319 - Attention	
CAS: 61789-40-0 EC: 263-058-8 Index: Non concerné REACH: 01-2120770501-61-XXXX	1-propanaminium, le 3-amino-N- (carboxyméthyl) -N, N-diméthyl-, dérivés N-acyle de coco., Des hydroxydes, des sels internes^c		5 ≤ 10 %
	Règlement 1272/2008	Aquatic Chronic 3: H412; Eye Dam. 1: H318 - Danger	
CAS: 90583-18-9 EC: 939-265-0 Index: Non concerné REACH: 01-2119970645-28-XXXX	Acide sulfurique, esters monoalkyliques en C12-14 (nombres pairs), compds. avec de latriéthanolamine^c		1 ≤ 5 %
	Règlement 1272/2008	Acute Tox. 4: H302; Aquatic Chronic 3: H412; Eye Dam. 1: H318; Skin Irrit. 2: H315 -Danger	
CAS: 142-87-0 EC: 205-568-5 Index: Non concerné REACH: 01-2119970328-30-XXXX	Sulfate de sodium et de décyle^c		1 ≤ 5 %
	Règlement 1272/2008	Acute Tox. 4: H302; Aquatic Chronic 3: H412; Eye Dam. 1: H318; Skin Irrit. 2: H315 -Danger	
CAS: 142-31-4 EC: 205-535-5 Index: Non concerné REACH: 01-2119966154-35-XXXX	Sulfate de sodium et d'octyle^c		1 ≤ 5 %
	Règlement 1272/2008	Eye Dam. 1: H318; Skin Irrit. 2: H315 - Danger	
CAS: 638132-19-1 EC: 944-170-2 Index: Non concerné REACH: 01-2120136381-65-XXXX	1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthyl-, N-C8-10 acyl derivs., des sels internes		1 ≤ 5 %
	Règlement 1272/2008	Aquatic Chronic 3: H412; Eye Irrit. 2: H319 - Attention	

Eau

CAS: 2634-33-5 EC: 220-120-9 Index: Non concerné REACH: Non concerné	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, 1,2-benzisothiazolin-3-one		< 0,1 %
	Règlement 1272/2008	Tox. aiguë 4, H302 ; Irrit. cutanée 2, H315 ; Lésions oculaires 1, H318 ; Sens. cutanée 1, H317 ; Dang. aigu aquatique 1, H400	

Informations complémentaires:

Identification	Limite de concentration spécifique
1-propanaminium, le 3-amino-N- (carboxyméthyl) -N, N-diméthyl-, dérivés N-acyle de coco., Des hydroxydes, des sels internes CAS: 61789-40-0 EC: 263-058-8	% (p/p) ≥10: Eye Dam. 1 - H318 4 ≤ % (p/p) <10: Eye Irrit. 2 - H319
Sulfate de sodium et de décyle CAS: 142-87-0 EC: 205-568-5	% (p/p) ≥20: Eye Dam. 1 - H318 10 ≤ % (p/p) <20: Eye Irrit. 2 - H319
Sulfate de sodium et d'octyle CAS: 142-31-4 EC: 205-535-5	% (p/p) ≥20: Eye Dam. 1 - H318 10 ≤ % (p/p) <20: Eye Irrit. 2 - H319
Acide sulfurique, esters monoalkyliques en C12-14 (nombres pairs), compds. avec de la triéthanolamine CAS: 90583-18-9 EC: 939-265-0	% (p/p) ≥20: Eye Dam. 1 - H318 10 ≤ % (p/p) <20: Eye Irrit. 2 - H319

Le mélange contient une substance avec des valeurs limites nationales ; pour plus d'informations : voir SECTION 8.

Il n'y a pas d'autres ingrédients présents qui, selon les connaissances actuelles du fournisseur et aux concentrations applicables, sont classés dangereux pour la santé ou l'environnement et nécessitent donc une déclaration dans cette section.

Identificateur de produit: Extincteur à mousse classe AB
Numéro de version: 1.0
Date d'émission: 30-04-2026
Date de révision: -

SDS/079156.0000/079001/1.0/FR

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales: s'assurer que le personnel médical est informé des matériaux concernés et prendre les précautions nécessaires pour se protéger.

Après inhalation: en cas de symptômes d'intoxication, éloigner la personne de la zone d'exposition et fournir de l'air frais. Consulter un médecin si les symptômes s'aggravent ou persistent.

Après contact avec la peau: retirer les vêtements contaminés. Laver la peau contaminée à l'eau et au savon et rincer abondamment. Consulter un médecin si des symptômes inquiétants apparaissent.

Après contact avec les yeux: rincer abondamment les yeux à l'eau tiède pendant au moins 15 minutes. Ne pas laisser la personne se frotter ou fermer les yeux. Si la victime porte des lentilles de contact, les retirer sauf si elles sont collées à l'œil. Dans tous les cas, après rinçage, consulter un médecin dès que possible en présentant la FDS du produit.

Après ingestion: ne pas faire vomir. Maintenir la personne au repos. Rincer la bouche et la gorge. Consulter un médecin si des symptômes inquiétants apparaissent. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente.

Protection du secouriste: utiliser un équipement de protection individuelle approprié.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les effets aigus et différés sont indiqués aux sections 2 et 11.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Appliquer des mesures générales de soutien et traiter de manière symptomatique.

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: ce produit n'est pas inflammable. Utiliser un agent d'extinction adapté au type d'incendie environnant ; le produit est destiné à l'extinction d'incendie.

Moyens d'extinction inappropriés: aucun ; le produit est destiné à l'extinction d'incendie.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux: aucun danger particulier n'est attendu lors d'un incendie – le produit est destiné à l'extinction d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Protection lors de la lutte contre l'incendie : ne pas pénétrer dans la zone d'incendie sans équipement de protection approprié.

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Limiter l'accès des personnes non autorisées à la zone jusqu'à la fin des opérations de nettoyage. Veiller à ce que les effets du déversement ne soient éliminés que par du personnel qualifié. En cas de déversements importants, isoler la zone exposée. Éviter le contact direct avec la peau et les yeux. Assurer une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit d'atteindre les eaux souterraines, le réseau d'évacuation, les égouts et le sol. En cas de déversement important dans le milieu aquatique, informer l'autorité compétente.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber le déversement avec du sable ou un absorbant inerte et le placer dans des récipients correctement étiquetés. Traiter le matériau collecté comme un déchet et le faire éliminer. Nettoyer et ventiler l'endroit contaminé. Ne pas utiliser d'eau – cela peut provoquer de la corrosion.

Identificateur de produit: Extincteur à mousse classe AB
Numéro de version: 1.0
Date d'émission: 30-04-2026
Date de révision: -

SDS/079156.0000/079001/1.0/FR

6.4 Référence à d'autres rubriques

Gestion appropriée des déchets – section 13. Équipement de protection individuelle – section 8.

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité au travail. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Assurer une ventilation adéquate. Éviter toute contamination des yeux et de la peau. Ne pas inhaler les poussières du produit. Porter un équipement de protection individuelle.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée : +5°C / +50°C. Protéger de la lumière directe du soleil. Tenir à l'écart des matériaux incompatibles (voir sous-section 10.5).

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information concernant des utilisations autres que celles mentionnées au paragraphe 1.2.

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Identification	Limites d'exposition professionnelle		
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol CAS: 112-34-5 EC: 203-961-6	VME	10 ppm	67,5 mg/m ³
	VLCT	15 ppm	101,2 mg/m ³

DNEL (Travailleurs):

Identification		Courte exposition		Longue exposition	
		Systémique	Local	Systémique	Local
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol CAS: 112-34-5 EC: 203-961-6	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	83 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	101,2 mg/m ³	67,5 mg/m ³	67,5 mg/m ³
1-propanaminium, le 3-amino-N- (carboxyméthyl) -N, Ndiméthyl-, dérivés N-acyl de coco., Des hydroxydes, des sels internes CAS: 61789-40-0 EC: 263-058-8	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	2,33 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	8,22 mg/m ³	Pas pertinent
Acide sulfurique, esters monoalkyliques en C12-14 (nombres pairs), compds. avec de la triéthanolamine CAS: 90583-18-9 EC: 939-265-0	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	4060 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	285 mg/m ³	Pas pertinent
1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxyméthyl)-N,Ndiméthyl-, N-C8-10 acyl derivs., des sels internes CAS: 638132-19-1 EC: 944-170-2	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	3 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	10,46 mg/m ³	Pas pertinent
Sulfate de sodium et de décyle CAS: 142-87-0 EC: 205-568-5	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	4060 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	285 mg/m ³	Pas pertinent
Sulfate de sodium et d'octyle CAS: 142-31-4 EC: 205-535-5	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	4060 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	285 mg/m ³	Pas pertinent

Identificateur de produit: Extincteur à mousse classe AB
Numéro de version: 1.0
Date d'émission: 30-04-2026
Date de révision: -

SDS/079156.0000/079001/1.0/FR

DNEL (Population):

Identification		Courte exposition		Longue exposition	
		Systémique	Local	Systémique	Local
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol CAS: 112-34-5 EC: 203-961-6	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	5 mg/kg	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	50 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	60,7 mg/m³	40,5 mg/m³	40,5 mg/m³
1-propanaminium, le 3-amino-N- (carboxyméthyl) -N, Ndiméthyl-, dérivés N-acyle de coco., Des hydroxydes, des sels internes CAS: 61789-40-0 EC: 263-058-8	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	0,833 mg/kg	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	0,833 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	1,45 mg/m³	Pas pertinent
Acide sulfurique, esters monoalkyliques en C12-14 (nombres pairs), compds. avec de la triéthanolamine CAS: 90583-18-9 EC: 939-265-0	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	24 mg/kg	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	2440 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	85 mg/m³	Pas pertinent
1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxyméthyl)-N,Ndiméthyl-, N-C8-10 acyl derivs., des sels internes CAS: 638132-19-1 EC: 944-170-2	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	1,5 mg/kg	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	1,5 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	2,6 mg/m³	Pas pertinent
Sulfate de sodium et de décyle CAS: 142-87-0 EC: 205-568-5	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	24 mg/kg	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	2440 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	85 mg/m³	Pas pertinent
Sulfate de sodium et d'octyle CAS: 142-31-4 EC: 205-535-5	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	24 mg/kg	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	2440 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	85 mg/m³	Pas pertinent

PNEC:

Identification					
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol CAS: 112-34-5 EC: 203-961-6	STP	200 mg/L	Eau douce	1,1 mg/L	
	Sol	0,32 mg/kg	Eau de mer	0,11 mg/L	
	Intermittent	11 mg/L	Sédiments (Eau douce)	4,4 mg/kg	
	Oral	0,056 g/kg	Sédiments (Eau de mer)	0,44 mg/kg	
1-propanaminium, le 3-amino-N- (carboxyméthyl) -N, Ndiméthyl-, dérivés N-acyle de coco., Des hydroxydes, des sels internes CAS: 61789-40-0 EC: 263-058-8	STP	300 mg/L	Eau douce	0,0032 mg/L	
	Sol	0,0419 mg/kg	Eau de mer	0,00032 mg/L	
	Intermittent	0,02 mg/L	Sédiments (Eau douce)	0,219 mg/kg	
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	0,0219 mg/kg	
Acide sulfurique, esters monoalkyliques en C12-14 (nombres pairs), compds. avec de la triéthanolamine CAS: 90583-18-9 EC: 939-265-0	STP	1,35 mg/L	Eau douce	0,012 mg/L	
	Sol	0,083 mg/kg	Eau de mer	0,001 mg/L	
	Intermittent	0,036 mg/L	Sédiments (Eau douce)	0,422 mg/kg	
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	0,042 mg/kg	
1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxyméthyl)-N,Ndiméthyl-, N-C8-10 acyl derivs., des sels internes CAS: 638132-19-1 EC: 944-170-2	STP	4,5 mg/L	Eau douce	0,013 mg/L	
	Sol	0,042 mg/kg	Eau de mer	0,001 mg/L	
	Intermittent	0,015 mg/L	Sédiments (Eau douce)	0,246 mg/kg	
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	0,025 mg/kg	
Sulfate de sodium et de décyle CAS: 142-87-0 EC: 205-568-5	STP	1,35 mg/L	Eau douce	0,095 mg/L	
	Sol	0,244 mg/kg	Eau de mer	0,009 mg/L	
	Intermittent	0,086 mg/L	Sédiments (Eau douce)	1,5 mg/kg	
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	0,15 mg/kg	
Sulfate de sodium et d'octyle CAS: 142-31-4 EC: 205-535-5	STP	1,35 mg/L	Eau douce	0,136 mg/L	
	Sol	0,22 mg/kg	Eau de mer	0,014 mg/L	
	Intermittent	Pas pertinent	Sédiments (Eau douce)	1,5 mg/kg	
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	0,15 mg/kg	

Identificateur de produit: Extincteur à mousse classe AB
Numéro de version: 1.0
Date d'émission: 30-04-2026
Date de révision: -

SDS/079156.0000/079001/1.0/FR

Substance : Dioxyde de carbone (numéro CAS : 124-38-9)

Pays	Valeur limite – 8 heures		Valeur limite – courte durée		Base juridique
	ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³	
Union européenne	5000	9000	-	-	Directive 2006/15/CE du 7 février 2006.
France	5000	9000	-	-	Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) – Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France.

Pour plus d'informations, veuillez consulter les valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) nationales en vigueur dans votre pays.

Procédures de surveillance recommandées : suivre les procédures de surveillance standard.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les espaces confinés.

Respecter les bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité au travail. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver soigneusement les mains avant les pauses et après le travail. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Assurer une ventilation générale et/ou locale adéquate sur le lieu de travail.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Les équipements de protection individuelle doivent être conformes aux exigences de la directive 89/686/CE. L'employeur est tenu de fournir des équipements adaptés aux activités effectuées, répondant aux exigences de qualité, de nettoyage et d'entretien.

Protection des mains et du corps : dans des conditions normales de travail, elle n'est pas requise. Porter des gants de protection en cas de contact avec le mélange.

Protection des yeux et du visage : porter des lunettes de sécurité avec protections latérales (ou des lunettes étanches), si l'évaluation des risques indique que cela est nécessaire.

Protection respiratoire : en cas de ventilation insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire approprié.

Contrôles de l'exposition de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement, ne pas laisser pénétrer dans le réseau d'assainissement. Les émissions provenant des systèmes de ventilation ou des équipements de procédé doivent être contrôlées afin de garantir leur conformité aux exigences de la législation relative à la protection de l'environnement.

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

(Cette FDS couvre le mélange et le gaz utilisé comme propulseur dans un récipient sous pression)

Propriétés physiques et chimiques de base de:

	ECO X-Boost	Gaz propulseur CO₂
a) État physique:	Liquide	Gaz [20°C/101 kPa]
b) Couleur:	Jaunâtre	Incolore
c) Odeur, seuil olfactif:	Caractéristique	Sans propriétés d'avertissement olfactif
d) Point de fusion/point de congélation:	Pas pertinent	Pas pertinent
e) Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Pas pertinent	-56.6°C (s)
f) Inflammabilité:	Pas pertinent	Non inflammable
g) Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Pas pertinent	Pas pertinent
h) Point d'éclair:	Non inflammable (>60 °C)	Pas pertinent
i) Température d'auto-inflammation:	Pas pertinent	Pas pertinent

Identificateur de produit: Extincteur à mousse classe AB
 Numéro de version: 1.0
 Date d'émission: 30-04-2026
 Date de révision: -

SDS/079156.0000/079001/1.0/FR

j) Température de décomposition:	Pas pertinent	Pas pertinent
k) pH:	7-8	Pas pertinent
l) Viscosité cinématique:	Pas pertinent	Pas pertinent
m) Solubilité:	Très soluble dans l'eau	2000 mg/l soluble dans l'eau
n) Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Pas pertinent	0,83
o) Pression de vapeur:	Pas pertinent	57,3 bar [20°C]
p) Densité et/ou densité relative:	1,01-1,05 kg/l	0,82 g/cm ³
q) Densité de vapeur relative	Pas pertinent	1,52
r) Caractéristiques des particules	Pas pertinent	Pas pertinent

9.2 Autres informations

Aucun résultat d'essai supplémentaire.

Le produit contient un gaz sous pression.

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Aucune réaction dangereuse n'est attendue car le produit est stable dans les conditions de stockage recommandées. Voir section 7.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter

Non déterminées.

10.5 Matières incompatibles

Oxydants forts, bases fortes, acides forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Voir sous-sections 10.3, 10.4 et 10.5. Selon les conditions de décomposition, des mélanges complexes de substances chimiques peuvent être libérés : dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone et autres composés organiques.

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les classes de danger définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë : sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis ; toutefois, il contient des substances classées comme dangereuses en cas d'ingestion. Pour plus d'informations, voir section 3.

Corrosion/irritation cutanée : sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis ; toutefois, il contient des substances classées comme dangereuses en cas de contact avec la peau. Pour plus d'informations, voir section 3.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : ECO X-Boost provoque des lésions oculaires après contact.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : un ingrédient de l'eau peut produire une réaction allergique.

Mutagénicité sur les cellules germinales : sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité : sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Le produit ne contient pas de composants cancérogènes.

Toxicité pour la reproduction : sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT – exposition unique : sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Identificateur de produit: Extincteur à mousse classe AB

SDS/079156.0000/079001/1.0/FR

Numéro de version: 1.0

Date d'émission: 30-04-2026

Date de révision: -

STOT – exposition répétée : sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Informations toxicologiques spécifiques sur les substances (tableau):

Identification	Toxicité sévère		Genre
Sulfate de sodium et de décyle CAS: 142-87-0 EC: 205-568-5	DL50 orale	1200 mg/kg	Rat
	DL50 cutanée	2000 mg/kg	Rat
	CL50 inhalation	Non-applicable	-
Acide sulfurique, esters monoalkyliques en C12-14 (nombres pairs), compds. avec de la triéthanolamine CAS: 90583-18-9 EC: 292-216-9	DL50 orale	1063 mg/kg (ATEi)	Rat
	DL50 cutanée	Non-applicable	-
	CL50 inhalation	Non-applicable	-

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique spécifique produit:

Toxicité sévère		Espèce	Genre
CL50	65 mg/L (96 h)	Danio rerio	Poisson
CE50	1150 mg/L (48 h)	Desmodesmus subspicatus	Algue
CE50	62 mg/L (72 h)	Scenedesmus subspicatus	Algue

Toxicité aquatique spécifique des substances:

Toxicité sévère:

Identification	Concentration		Espèce	Genre
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol CAS: 112-34-5 EC: 203-961-6	CL50	1300 mg/L (96 h)	Lepomis macrochirus	Poisson
	CE50	2850 mg/L (24 h)	Daphnia magna	Crustacé
	CE50	53 mg/L (192 h)	Microcystis aeruginosa	Algue
1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthyl-, NC8-10 acyl derivs., des sels internes CAS: 638132-19-1 EC: 944-170-2	CL50	>10 - 100 mg/L (96 h)	-	Poisson
	CE50	>10 - 100 mg/L (48 h)	-	Crustacé
	CE50	>10 - 100 mg/L (72 h)	-	Algue
1-propanaminium, le 3-amino-N- (carboxyméthyl) -N, N-diméthyl-, dérivés N-acyle de coco., Des hydroxydes, des sels internes CAS: 61789-40-0 EC: 263-058-8	CL50	>10 - 100 mg/L (96 h)		Poisson
	CE50	>10 - 100 mg/L (48 h)		
	CE50	>10 - 100 mg/L (72 h)		Crustacé
	CL50	>10 - 100 mg/L (96 h)		Algue
Sodium decyl sulphate CAS: 142-87-0 EC: 205-568-5	CL50	177 mg/L (96 h)	Brachydanio rerio	Poisson
	CE50	Pas pertinent	-	-
	CE50	21,5 mg/L (72 h)	Pseudokirchneriella subcapitata	Algue
Acide sulfurique, esters monoalkyliques en C12-14 (nombres pairs), compds. avec de la triéthanolamine CAS: 90583-18-9 EC: 939-265-0	CL50	Pas pertinent	-	-
	CE50	Pas pertinent	-	-
	CE50	Pas pertinent	-	-
	CL50	11 mg/L (72 h)	-	Algue

Toxicité chronique:

Identification	Concentration		Espèce	Genre
Sulfate de sodium et de décyle CAS: 142-87-0 EC: 205-568-5	NOEC	1,357 mg/L	Pimephales promelas	Poisson
	NOEC	1,4 mg/L	Daphnia magna	Crustacé

Identificateur de produit: Extincteur à mousse classe AB
Numéro de version: 1.0
Date d'émission: 30-04-2026
Date de révision: -

SDS/079156.0000/079001/1.0/FR

12.2 Persistance et dégradabilité

Identification	Dégradabilité		Biodégradabilité	
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	DBO5	0,25 g O2/g	Concentration	100 mg/L
CAS: 112-34-5	DCO	2,08 g O2/g	Période	28 jours
EC: 203-961-6	DBO5/DCO	0,12	% Biodégradé	92 %

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Identification	Potentiel de bioaccumulation	
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	FBC	0.46
CAS: 112-34-5	Log POW	0.56
EC: 203-961-6	Potential	Bas

12.4 Mobilité dans le sol

Identification	L'absorption/désorption		Volatilité	
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol CAS: 112-34-5 EC: 203-961-6	Koc	48	Henry	7,2E-9 Pa·m³/mol
	Conclusion	Très élevé	Sol sec	Non
	Tension superficielle	3,395E-2 N/m (25 °C)	Sol humide	Non
Sulfate de sodium et de décyle CAS: 142-87-0 EC: 205-568-5	Koc	150	Henry	1,06E-2 Pa·m³/mol
	Conclusion	Très élevé	Sol sec	Pas pertinent
	Tension superficielle	3,32E-2 N/m (24 °C)	Sol humide	Pas pertinent

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne répond pas aux critères des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) / des substances très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne répond pas aux critères relatifs aux propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7 Autres effets néfastes

Propergol:

Effet sur la couche d'ozone : aucun.

Potentiel de réchauffement global [CO₂=1] : 1.

Effet sur le réchauffement global : lors de rejets en grande quantité, peut contribuer à l'effet de serre. Contient un gaz à effet de serre non couvert par le règlement (CE) 842/2006.

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Méthodes d'élimination pour le mélange: ne pas éliminer avec les déchets ménagers. Ne pas rejeter dans les égouts. Éliminer conformément aux réglementations environnementales locales, nationales et régionales.

Méthodes d'élimination pour l'emballage usagé: l'emballage doit être confié à une entreprise agréée. Ne pas mélanger avec d'autres déchets. Le code de déchet doit être attribué au point de génération

Base légale : directive 2008/98/CE, 94/62/CE.

Identificateur de produit: Extincteur à mousse classe AB
Numéro de version: 1.0
Date d'émission: 30-04-2026
Date de révision: -

SDS/079156.0000/079001/1.0/FR

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

UN 1044

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Extincteur

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

2.2

14.4 Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5 Dangers pour l'environnement

Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport terrestre:

- selon la disposition spéciale 594, exempt des dispositions GGVSE/ADR.

Transport maritime:

- IMDG/GGV mer: Classe 2.2
- EMS: F-C,S-V
- GP : aucun,
- polluant marin : sans marquage / étiquette,
- marquage de danger n° 2.2

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques (REACH).

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques (REACH), instituant une Agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission, ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, telles que modifiées.

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE, et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 (texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), tel que modifié.

Directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets et abrogeant certaines directives. Directive 94/62/CE du Parlement européen et du Conseil du 20 décembre 1994 relative aux emballages et aux déchets d'emballages.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Il n'est pas nécessaire de procéder à une évaluation de la sécurité chimique du mélange.

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Phrases H et EUH pertinentes (numéro et texte intégral) :

H280 Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Abréviations et acronymes :

PBT Substance persistante, bioaccumulable et toxique

Identificateur de produit: Extincteur à mousse classe AB

Numéro de version: 1.0

Date d'émission: 30-04-2026

Date de révision: -

SDS/079156.0000/079001/1.0/FR

vPvB Substance très persistante et très bioaccumulable

Formations :

Avant de commencer à travailler avec le produit, l'utilisateur doit connaître les règles de santé et de sécurité relatives à la manipulation des produits chimiques et, en particulier, suivre une formation appropriée sur le lieu de travail.

Principales références bibliographiques et sources de données :

La présente fiche de données de sécurité a été établie sur la base des fiches du concentré ECO X-Boost et du dioxyde de carbone, de données bibliographiques, de bases de données en ligne ainsi que de nos connaissances et de notre expérience, en tenant compte de la législation en vigueur.

Informations complémentaires :

La classification a été établie sur la base des données relatives au calcul des substances dangereuses, conformément aux lignes directrices du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

Les informations ci-dessus reposent sur les données actuellement disponibles concernant le produit ainsi que sur l'expérience et les connaissances du fabricant dans ce domaine. Elles ne constituent ni une description de la qualité du produit ni une garantie de propriétés particulières. Elles doivent être considérées comme une aide à la sécurité lors du transport, du stockage et de l'utilisation du produit. Elles ne dispensent pas l'utilisateur de sa responsabilité en cas d'utilisation inappropriée des informations ci-dessus ni du non-respect des dispositions légales applicables.

Identificateur de produit: Extincteur à mousse classe AB
Numéro de version: 1.0
Date d'émission: 30-04-2026
Date de révision: -

SDS/079156.0000/079001/1.0/FR